INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCINTILLANCE 4

FCP - Code ISIN FR0011304294
OPCVM non coordonné soumis au droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International - **Groupe BPCE**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Capital garanti à l'échéance

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de permettre à l'investisseur, détenteur de part de l'OPCVM le 14 décembre 2012, de recevoir à l'échéance de la formule, le 14 décembre 2020, son investissement initial(1), hors frais d'entrée, majoré de 60 % de la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50.

Les Performances de l'Indice sont calculées chaque semestre de juin 2013 à décembre 2020 depuis l'origine de la formule, et sont retenues dans le calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice selon la méthode suivante :

- Si l'indice progresse, la Performance de l'Indice sera prise en compte pour sa valeur réelle ;
- si l'indice baisse de 20 % ou moins, la Performance de l'Indice sera remplacée par sa performance positive équivalente ;
- si l'indice baisse de plus de 20%, la Performance de l'Indice sera remplacée par 0%.

La Performance Moyenne Finale de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des Performances de l'Indice qui auront ainsi été retenues.

Pendant la période de commercialisation(2) et à l'échéance de la formule, l'OPCVM sera géré en monétaire.

(1) L'investissement initial est égal au nombre de parts souscrites par l'investisseur multiplié par la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute des Valeurs Liquidatives de l'OPCVM calculées du 21 septembre au 14 décembre 2012.

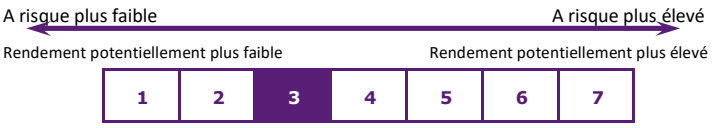
(2) La période de commercialisation est la période pendant laquelle les investisseurs peuvent souscrire, elle s'achève le 13 décembre 2012 à 12h30.

Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 14,17 et 18 décembre 2012. Il est égal à 2478,15 dans les exemples présentés ci-après.

L'Indice Euro Stoxx 50 est un Indice boursier regroupant les 50 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de la zone Euro. (dividendes non réinvestis).

Cet OPCVM relève de la classification AMF "Fonds à formule", il ne convient donc pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant l'échéance de la formule. L'investisseur peut cependant, demander le remboursement de ses parts chaque jeudi avant 12h30, sa demande sera prise en compte dès le lendemain. Des frais de sortie de 4% maximum, seront alors appliqués. Les parts de cet OPCVM sont des parts de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque de cet OPCVM est de niveau 3. Ce niveau représente, sur une échelle de 7, le risque associé à la formule de l'OPCVM, cette formule étant indexée à l'indice Euro Stoxx 50. Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM dépend de la date à laquelle l'investisseur demandera le remboursement de son capital.

- Ainsi, un rachat effectué avant l'échéance de la formule peut être associé à un niveau de risque plus élevé.
- Toutefois, l'OPCVM bénéficie d'une garantie en capital, hors frais d'entrée, sous réserve que l'investisseur conserve son placement jusqu'à l'échéance, le 14 décembre 2020.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Néant.

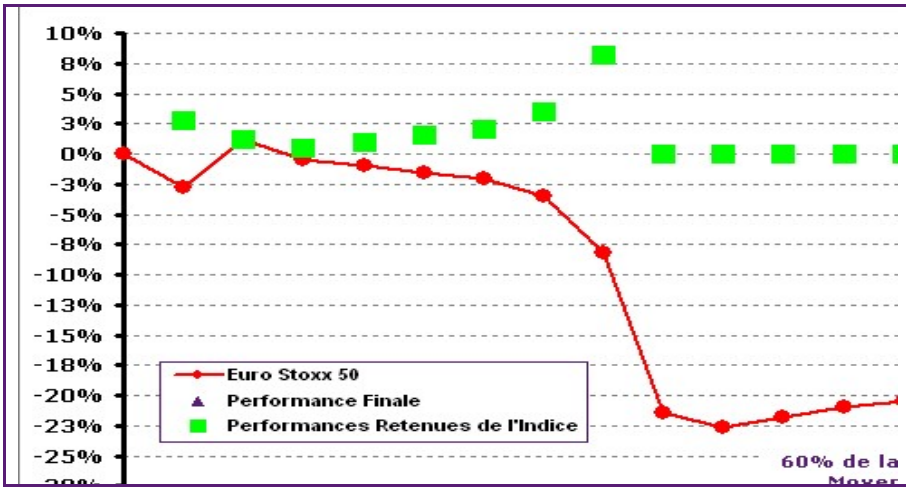
En souscrivant à cet OPCVM, l'investisseur choisit une alternative à un investissement sur les marchés actions de la zone euro. Ainsi, contrairement à un placement direct en actions, **les inconvénients de cet investissement** sont que l'investisseur ne bénéficiera pas de l'intégralité de la hausse des marchés actions puisque la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50 ne sera retenue qu'à hauteur de 60%. De plus, l'investisseur ne percevra pas les dividendes des actions entrant dans la composition de l'Indice. Cependant, contrairement à un placement direct en actions, **les avantages de cet investissement** sont que les baisses des marchés ne seront pas entièrement supportées par l'investisseur puisque tant que la baisse de l'indice est inférieure à 20%, les Performances de l'Indice Euro Stoxx 50 seront remplacées par une hausse équivalente, dans le calcul de la Performance Moyenne de l'Indice. De plus, l'investisseur ne subira pas de perte puisque l'OPCVM bénéficie d'une garantie en capital, hors frais d'entrée, sous réserve qu'il conserve ce placement jusqu'à son échéance, soit le 14 décembre 2020.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

De nombreux montants de remboursement sont envisageables selon l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50. Les trois scénarios de performance présentés ci-après permettent d'illustrer la formule mais ne constituent pas une indication certaine des performances futures. Ces différents scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

Scénario défavorable

Niveau de l'Indice	Niveau Initial	Dates de Constatations Semestrielles												
		14/06/2013	16/12/2013	16/06/2014	15/12/2014	15/06/2015	14/12/2015	14/06/2016	14/12/2016	14/06/2017	14/12/2017	14/06/2018	14/12/2018	14
	2 478.15	2408.76	2507.89	2465.02	2453.37	2438.50	2426.11	2390.67	2274.94	1945.35	1915.61	1937.91	1957.74	1
Performance de l'Indice = (niveau de l'Indice à la Date de Constation Semestrielle - Niveau Initial de l'Indice) / Niveau Initial de l'Indice		-2.80%	1.20%	-0.53%	-1.00%	-1.60%	-2.10%	-3.53%	-8.20%	-21.50%	-22.70%	-21.80%	-21.00%	-2
Performance de l'indice retenue dans le calcul de la Performance Moyenne Finale		**2.80%**	**1.20%**	**0.53%**	**1.00%**	**1.60%**	**2.10%**	**3.53%**	**8.20%**	**0.00%**	**0.00%**	**0.00%**	**0.00%**	
Performance Moyenne Finale		(2.80% + 1.20% + 0.53% + 1% + 1.60% + 2.10% + 3.53% + 8.20% + 0% + 0% + 0% + 0% + 0% + 0% + 0% + 0% + 8.40% + 6.45%												



Dans cet exemple, la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50 est égale à 2,30%. L'investisseur peut donc récupérer à l'échéance de la formule, le 14 décembre 2020, la Valeur Liquidative de Référence majorée de **60%** de la Performance Moyenne de l'Indice, soit 60% de 2,30% = 1,38%, soit 101,38 euros. Il réalise donc un gain de **1,38 euros** (101,38 euros – 1 part de 100 euros), **soit un rendement annualisé de 0,17%.**

Scénario moyen

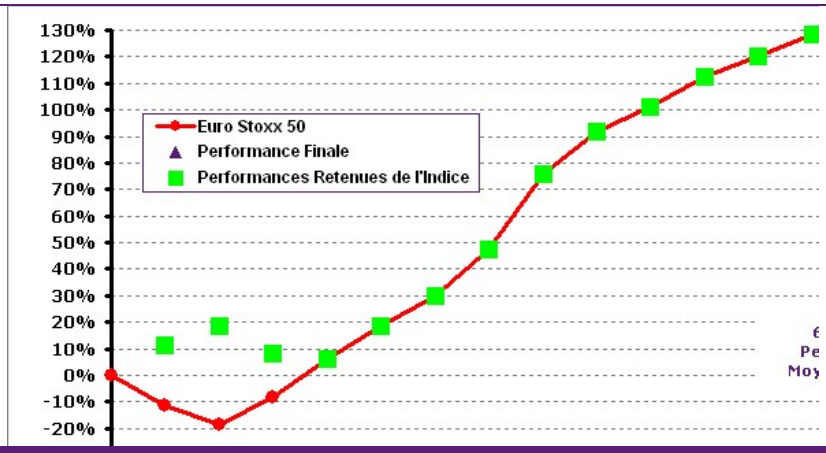
Niveau de l'Indice	Niveau Initial	Dates de Constatations Semestrielles												
		14/06/2013	16/12/2013	16/06/2014	15/12/2014	15/06/2015	14/12/2015	14/06/2016	14/12/2016	14/06/2017	14/12/2017	14/06/2018	14/12/2018	
	2 478.15	2163.42	2026.14	2066.78	2163.42	2272.46	2892.00	3429.76	3707.31	3533.84	3791.57	3989.82	3900.61	
Performance de l'Indice = (niveau de l'Indice à la Date de Constation Semestrielle - Niveau Initial de l'Indice) / Niveau Initial de l'Indice		-12.70%	-18.24%	-16.60%	-12.70%	-8.30%	16.70%	38.40%	49.60%	42.60%	53.00%	61.00%	57.40%	
Performance de l'indice retenue dans le calcul de la Performance Moyenne Finale		**12.70%**	**18.24%**	**16.60%**	**12.70%**	**8.30%**	**16.70%**	**38.40%**	**49.60%**	**42.60%**	**53.00%**	**61.00%**	**57.40%**	



Dans cet exemple, la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50 est égale à 42,85%. L'investisseur peut donc récupérer à l'échéance de la formule, le 14 décembre 2020, la Valeur Liquidative de Référence majorée de **60%** de la Performance Moyenne de l'Indice, à savoir 60% de 42,85% = 25,71%, soit 125,71 euros. Il réalise donc un gain de 25,71 euros (125,71 euros – 1 part de 100 euros), **soit un rendement annualisé de 2,90%.**

Scénario favorable

Niveau de l'Indice	Niveau Initial	Dates de Constatations Semestrielles												
		14/06/2013	16/12/2013	16/06/2014	15/12/2014	15/06/2015	14/12/2015	14/06/2016	14/12/2016	14/06/2017	14/12/2017	14/06/2018	14/12/2018	14
	2 478.15	2198.12	2022.17	2274.94	2635.51	2934.13	3219.12	3655.27	4351.63	4758.05	4981.08	5263.59	5451.93	5
Performance de l'Indice = (niveau de l'Indice à la Date de Constation Semestrielle - Niveau Initial de l'Indice) / Niveau Initial de l'Indice		-11.30%	-18.40%	-8.20%	6.35%	18.40%	29.90%	47.50%	75.60%	92.00%	101.00%	112.40%	120.00%	1
Performance de l'indice retenue dans le calcul de la Performance Moyenne Finale		**11.30%**	**18.40%**	**8.20%**	**6.35%**	**18.40%**	**29.90%**	**47.50%**	**75.60%**	**92.00%**	**101.00%**	**112.40%**	**120.00%**	**1**



Dans cet exemple, la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50 est égale à 68,74%. L'investisseur peut donc récupérer à l'échéance de la formule, le 14 décembre 2020, la Valeur Liquidative de Référence majorée de **60%** de la Performance Moyenne de l'Indice, à savoir 60% de 68,74% = 41,24%, soit 141,24 euros. Il réalise donc un gain de 41,24 euros (141,24 euros – 1 part de 100 euros), **soit un rendement annualisé de 4,41%.**

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie à compter du 13 décembre 2012 après 12h30	4%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou qu'il ne vous soit restitué, à votre demande, avant l'échéance de la formule le 14 décembre 2020. Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Frais courants : Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus, disponible sur le site internet
www.placementsgestionprivee.banquepopulaire.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – Direction Service Clients - 75013 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante ClientServicingAM@natixis.com.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet www.placementsgestionprivee.banquepopulaire.fr
- La commercialisation de cet OPCVM est ouverte du 21 septembre 2012 au 13 décembre 2012 avant 12h30. Après cette date, les nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées.
- **Fiscalité** : Selon le régime fiscal et le lieu de résidence de l'investisseur, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à cet investissement peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès de leur conseiller.

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2018